Compte rendu CDEN second degré du 17 janvier 2024

1) Réponse aux déclarations liminaires

Sur la mixité : Le Conseil Départemental se félicite de son plan mixité impulsé depuis 2015. Si la FCPE et les autres organisations syndicales s'en félicitent également, la FNEC FP-FO n'a cessé de dénoncer une certaine hypocrisie, nous y reviendrons sur un autre point du compte rendu.

Sur le bâti scolaire : Le conseil départemental dit être très vigilant à la question de l'ambiance thermique. Un plan de rénovation énergétique du bâti scolaire a été voté il y a 6 mois. Des rénovations sont en cours et à prévoir, ainsi que des expérimentations. Au sujet des pannes de chaudières, le conseil départemental indique que selon eux il n'y a eu que deux pannes importantes de chaudières la rentrée et que les réparations ont eu lieu très rapidement. Le chauffage ayant redémarré le vendredi, quelqu'un aurait pu passer le samedi pour s'assurer que tout fonctionnait.

Remarque FO : Il est normal que des bâtiments anciens fassent l'objet de rénovations, mais il l'est moins que des problèmes d'ambiance thermique surviennent dans des établissements récents. C'est la question des décisions prises au moment de la construction des nouveaux établissements qui se pose. Sur les pannes de chaudières, les chiffres du conseil départemental ne correspondent pas au remontées que nous avons eues. On peut se demander quels personnels aurait dû passer le samedi pour s'assurer du fonctionnement du chauffage.

Sur les parkings des établissements scolaires : Le Conseil Départemental indique que, mis à part pour certains quartiers plus difficiles, il n'y aurait plus de construction de parking à l'intérieur des établissements et que les nouvelles contraintes d'urbanisme rendent plus difficile la création de parkings.

Remarque FO : On se demande où le Conseil Départemental place son curseur en termes de « quartiers difficiles » si la dégradation récurrente de véhicule d'enseignants ne justifie pas la création d'un parking.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous informe de son entretien plus tôt dans la semaine avec le nouveau directeur diocésain et du projet de la congrégation de Saint Vincent de Paul d'ouvrir un établissement privé sous contrat s'inscrivant dans le projet de mixité sociale, prêt à accueillir des élèves fragiles.

Remarque FO : Si l'objectif est louables, la FNEC FP-**FO** rappelle d'une part son attachement à la laïcité de la loi de 1905, avec notamment le principe « les fonds publics à l'école publics, les fonds privés à l'école privé », et se demande comment serait financé l'accueil de ces élèves fragiles.

2) Sectorisation du nouveau collège de Castelnau-d'Estrétefonds

Le conseil départemental présente les différents scénarios proposés lors des discussions. Dans le scénario retenu :

Elèves de Casltenau : Collège de St Jory → Collège de Castelnau
Elèves de Saint Rustice : Collège de Fronton → Collège de Castelnau
Elèves de Villeneuve-lès-Bouloc : Collège de Fronton → Collège de Castelnau
Elèves de Saint Sauveur : Collège de Gratentour → Collège de St Jory

Remarque FO : Nous avons formulé des inquiétudes sur le collège de St Jory dont le public ne cesse de changer et dont l'IPS baisse d'année en année. Il y a désormais un grand écart entre l'IPS de St Jory et celui de Fronton. C'est le collège du secteur le moins favorisé, c'est également le seul à être en concurrence directe avec un établissement privé, des fuites vers le privé sont à craindre. Nous avons demandé à ce que le collège de St Jory bénéficie de moyens pour accompagner ces changements. D'autres scénarios, notamment l'envoi des élèves de Bruguières à St Jory aurait permit un rééquilibrage.

Le Conseil Départemental défend sa décision en disant s'être adapté aux discussions qui ont eu lieu lors des concertations. Monsieur l'Inspecteur d'Académie déclare que l'équipe de St Jory est une équipe extraordinaire et intéressante et qu'il est convaincu que ces qualités feront que les parents inscriront leurs enfant au collège de St Jory. Il s'engage à continuer à accompagner le collège.

Vote : La situation du collège de St Jory impliqué parle choix de sectorisation du Conseil Départemental ne nous semble pas satisfaisante, d'autant que d'autres scénarios permettaient un meilleur équilibre.

Pour : UNSA, FCPE, représentants du département.
Contre : FO, FSU
Abstention : -

3) Sectorisation du sud toulousain

Le Conseil Départemental présente son projet de sectorisation pour réduire les effectifs du collège Bellevue en attendant la création du collège de Malepère. Il présente également une modification de la sectorisation du quartier Pradelle (St Orens) du collège René Cassin vers le collège Jacques Prévert.

Le projet scénario retenu concernant le collège Bellevue n'est pas celui présenté dans les documents de travail pour la commune d'Aureville. Dans le scénario présenté, les élèves devaient êtres réaffectés au collège de Ramonville (IPS : 109), mais le Conseil Départemental a préféré suivre l'avis des parents, contre l'avis de la mairie, et rattacher les élèves au collège du Vernet (IPS : 123). En rattachant la commune d'Aureville au collège de Ramonville, celui-ci aurait gagné deux points d'IPS, mais visiblement, la mixité sociale, ce n'est pas pour tout le monde.

Les autres changements de sectorisation dans Toulouse, liés au collège Bellevue, permettent préserver une stabilité dans le public des établissement et des effectifs acceptables.

Votes : Le choix de rattacher la commune d'Aureville au collège du Vernet plutôt qu'à celui de Ramonville nous semble ahurissante au regard des grands discours du Conseil Départemental sur la mixité sociale.

Pour : FSU, FCPE, représentants du département
Contre : **FO**
Abstention : UNSA

4) Sectorisation de la commune de Mauvaisin

Le Conseil Départemental propose de rattacher la commune de Mauvaisin au collège de Cintegabelle plutôt qu'à celui de Nailloux. Cela représente un petit nombre d'élèves.

Vote :

Pour : unanimité.

5) Rattachement des voies nouvellement créés

Vote :

Pour : unanimité.

6) Questions diverses

pHARe : La FCPE déplore que certains établissements n'affichent pas le 3018 sur l'ENT ou dans les carnets de correspondance, ainsi que le manque de personnels et de formation, et demande que des cours d'empathie soient dispensés. Elle déplore également que certains chefs d'établissement ne reconnaissent pas des situations qui leurs sont remontées par les familles comme des situations de harcèlement.

Madame la DASEN Adjointe rappelle que l'affiche du 3018 est obligatoire et que la formation est en cours de déploiement mais que cela prendre du temps. Elle annonce également le recrutement de services civiques.

Remarque FO : Pour la FNEC FP-**FO,** le harcèlement ne peut pas être simplement qualifié de « scolaire », c'est un problème qui dépasse largement le cadre de l'École. La seule Éducation Nationale ne peux pas être tenue responsable de, et ne peut pas résoudre, tous les maux de la société. Le recrutement de services civiques afin de pallier le manque d'adultes dans les établissements pour réduire les faits de harcèlement n'est pas une réponse suffisante. Ce dont les établissements ont besoin c'est d'AED, de CPE, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales, de PsyEN.